



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Première session

Rome, 3-7 avril 2006

Plan budgétaire 2006

Point 12.3.2 de l'ordre du jour provisoire

1. Les ressources destinées au Secrétariat de la CIPV proviennent du budget ordinaire de la FAO, lui-même financé par les contributions dont tous les États Membres sont tenus de s'acquitter. Deux Membres de la FAO ont versé des contributions volontaires au *Fonds fiduciaire de la CIPV*, et d'autres des contributions volontaires distinctes en nature.
2. Le présent document contient des informations détaillées sur les financements de base versés au Siège du Secrétariat de la CIPV au titre du budget ordinaire de la FAO et sur les contributions volontaires versées par les Membres au *Fonds fiduciaire de la Convention*, qui fait également l'objet d'un point distinct de l'ordre du jour (point 12.4.2, document CPM 2006/9). Il n'a pu être préparé qu'après révision du budget alloué au Programme ordinaire de la FAO, ce qui explique sa rédaction tardive et le caractère approximatif des chiffres cités.

I. Budget ordinaire de la FAO

3. Les ressources allouées au budget ordinaire de l'Organisation sont approuvées par la Conférence de la FAO, qui réunit l'ensemble des États Membres de l'Organisation. Elle siège tous les deux ans, et adopte en conséquence un budget biennal (2004-2005, 2006-2007, etc.).
4. Le financement par les arriérés de contribution (issus du paiement tardif de contributions mises en recouvrement au titre de cycles de programme antérieurs) a été possible en 2004-2005 mais n'est plus disponible, **ce qui prive la CIPV d'une source potentielle de financement supplémentaire**. En 2004-05, l'utilisation des arriérés avait permis de compenser en partie la différence entre, d'une part, les financements disponibles au titre du budget ordinaire et les contributions volontaires des Membres et, d'autre part, les ressources requises pour assurer la mise en œuvre du Plan d'activités de la CIPV.

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

5. Les estimations de ressources pour 2006 sont indiquées au Tableau 1, et les prévisions de dépenses pour 2006 au Tableau 2. Cette analyse des ressources ne tient pas compte de l'estimation des recettes que le Secrétariat pourrait tirer de la fourniture de certains services aux projets, au titre de son Programme de coopération technique.

II. Contributions volontaires aux fonds fiduciaires

6. À sa cinquième session, tenue en avril 2003, la Commission intérimaire des mesures phytosanitaires est convenue de la création d'un *Fonds fiduciaire de la CIPV* financé par des contributions volontaires. La question des contributions au Fonds fiduciaire de la CIPV fait l'objet des documents CPM 2006/25 et CPM 2006/9.

7. Le Canada s'est engagé à verser au Fonds fiduciaire de la Convention une contribution totale de 600 000 dollars canadiens qui s'étalera sur trois ans (2004-06), et la Nouvelle-Zélande verse tous les ans depuis 2003 une contribution annuelle d'environ 50 000 dollars néo-zélandais.

8. La Communauté européenne a mis à disposition, pour 2006, une somme de 125 000 euros (148 538 dollars EU) qui doit permettre aux délégués de pays en développement de participer aux réunions relatives à la CIPV au cours desquelles des normes internationales seront débattues, et en particulier aux sessions de la Commission des mesures phytosanitaires.

III. Activités prévues en 2006 (toutes sources de financement confondues)

9. En octobre 2005, le Secrétariat a présenté au Groupe de travail informel sur la planification stratégique et l'assistance technique un budget pour examen. Ce budget a été préparé dans l'idée de conserver la dynamique créée au cours des deux précédentes années grâce à l'utilisation de ressources supplémentaires issues du versement des arriérés. Le PSAT a estimé qu'en l'absence de ces arriérés, les ressources disponibles ne suffiraient pas pour assurer la mise en œuvre du programme de travail. En conséquence, les activités inscrites au programme de travail ont été classées par rang de priorité, et certaines d'entre elles ont été mises en attente, compte tenu de la baisse prévisible des ressources disponibles. Il s'agit d'activités qui ne présentent pas un caractère hautement prioritaire et pourront être entreprises dès que les financements (et le personnel) supplémentaires nécessaires à leur mise en œuvre seront disponibles grâce à des contributions volontaires en espèces ou en nature.

10. Le budget présenté au PSAT était fondé sur l'hypothèse selon laquelle le montant des financements versés par la FAO au Secrétariat de la CIPV permettrait à ce dernier de disposer, en valeur réelle, de ressources comparables à celles du précédent exercice. Le budget prévoyait même une augmentation de la contribution de la FAO au budget ordinaire de la CIPV. Or, le budget approuvé de la FAO étant en fait inférieur à celui de l'année dernière, les financements mis à la disposition du Secrétariat de la CIPV au Siège ont dû être revus à la baisse (de 8 à 9 pour cent en valeur réelle) par rapport au projet de budget présenté au PSAT. En conséquence, le Secrétariat a été contraint de prendre des dispositions supplémentaires pour être en mesure d'atteindre ses objectifs financiers pour la période 2006-07: il a notamment dû renoncer à renouveler les contrats de certains membres du personnel et réviser à la baisse une fois de plus les activités prévues, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre du programme d'échange d'informations et les ateliers régionaux sur les projets de NIMP. Plusieurs engagements financiers pris en 2005, se rapportant aux travaux de groupes techniques et de groupes de travail d'experts, prendront fin en 2006. En conséquence, le nombre de réunions initialement prévues est supérieur au nombre de réunions inscrites au budget pour 2006.

11. La réduction des effectifs du personnel va ralentir l'exécution des activités relevant du programme de travail et aura en particulier une incidence sur la capacité du Secrétariat à organiser et tenir certaines réunions, qu'il devra peut-être se résoudre à annuler. En outre, dans certains cas, la réduction des financements alloués aux activités déjà inscrites au programme de travail

entraînera une diminution du nombre de produits proposés (à titre d'exemple, du fait de la réduction des financements destinés aux ateliers régionaux sur les projets de NIMP, le Secrétariat ne pourra organiser que quatre ateliers au maximum en 2006, contre sept en 2005).

Orientation stratégique 1: Élaboration, adoption et suivi de la mise en œuvre de normes internationales pour les mesures phytosanitaires

12. Postes de dépense prévus pour 2006:
- cinq réunions de groupes techniques¹;
 - sept réunions de groupes de travail d'experts;
 - traduction de normes;
 - deux réunions du Comité des normes;
 - CPM (dépenses de traduction et d'interprétation revues à la baisse);
 - publication/distribution des normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP).

Orientation stratégique 2: Échange d'informations

13. Postes de dépense prévus pour 2006:
- une réunion du Groupe d'appui au PPI;
 - Groupe d'experts CIPV sur des directives relatives aux métadonnées;
 - atelier sur le PPI pour le Proche-Orient (financé par d'autres ressources);
 - atelier sur le PPI pour les pays de la CEI;
 - activités relatives au PPI pour l'Afrique francophone et anglophone (financées au titre d'un projet du Programme de coopération technique);
 - atelier sur le PPI pour la région desservie par l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes (NAPPO);
 - Groupe de travail sur la certification électronique (organisé en janvier et financé par d'autres ressources);
 - programmation (un programmeur pour une période de 11 mois);
 - mise à jour des pages Web;
 - élaboration d'outils de « renforcement des capacités »;
 - ordinateurs et autres équipements;
 - documents de sensibilisation à la CIPV;
 - réalisation d'un CD-ROM.
14. Postes de dépense en attente, sous réserve de l'obtention des financements requis:
- autres ateliers sur le PPI;
 - un administrateur de site Web (12 mois) (classe P-2);
 - un programmeur pour une période de quatre mois.

Orientation stratégique 3: Mise en place de mécanismes pour le règlement des différends

15. Postes de dépense prévus pour 2006:
- réunion de l'Organe subsidiaire chargé du règlement des différends;
 - traduction – (dépenses revues à la baisse);
 - publication – (dépenses revues à la baisse).

¹ Plusieurs engagements financiers pris en 2005 et se rapportant aux travaux de groupes techniques et de groupes de travail d'experts prendront fin en 2006. En conséquence, le nombre de réunions de groupes techniques et de groupes de travail d'experts initialement prévues est en fait supérieur au nombre de réunions inscrites au budget.

Orientation stratégique 4: Renforcement des capacités phytosanitaires des membres par l'octroi facilité d'une assistance technique

16. Postes de dépense prévus pour 2006:
- quatre ateliers régionaux sur les projets de NIMP;
 - deux groupes de travail sur l'ECP;
 - Consultation technique des organisations régionales de la protection des végétaux;
 - participation à la CMP (financements revus à la baisse).
17. Activités d'assistance technique en attente, sous réserve de l'obtention des financements requis:
- trois ateliers régionaux sur les projets de NIMP;
 - deux ateliers régionaux de formation des formateurs à l'appui du Programme de coopération technique;
 - atelier régional de formation de consultants potentiels en CTPD;
 - un groupe de travail informel (10 participants) sur l'assistance technique.

Orientation stratégique 5: Maintien d'un cadre administratif adéquat et efficace

18. Postes de dépense prévus pour 2006:
- déplacements des membres du Bureau (financements revus à la baisse);
 - une réunion du PSAT;
 - aide à la préparation de la session de la CMP;
 - équipements;
 - frais juridiques;
 - soutien administratif (financements revus à la baisse).

Orientation stratégique 6: Promotion de la CIPV et coopération avec les organisations internationales pertinentes

19. Des financements sont disponibles aux fins de la participation aux réunions et ateliers suivants:
- Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB);
 - Conférence des Parties à la CDB tenant lieu de réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques;
 - Réunion conjointe des Secrétariats de la CDB et de la CIPV;
 - trois ateliers sur le Mécanisme pour l'élaboration des normes et le développement du commerce;
 - trois réunions du Comité SPS de l'OMC.
20. Les activités (réunions) ci-dessous, relatives à la promotion de la CIPV et à la coopération avec les organisations internationales pertinentes, ont été mises en attente et ne seront entreprises que sous réserve de l'obtention des financements requis:
- Armes biologiques – Genève;
 - réunion de l'Organe subsidiaire de la CDB chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques;
 - réunion sur la terminologie de la CBD;
 - réunion du Protocole de Montréal;
 - Groupe de recherche international sur la quarantaine forestière;
 - réunion de l'Association internationale d'essais de semences;
 - NAPPO – Participation à la conférence générale annuelle;
 - OEPP – Participation à la conférence générale annuelle;
 - COSAVE – Participation à la conférence générale annuelle;
 - Organisation mondiale de la santé animale (OIE);
 - Codex Alimentarius;

- Agence internationale de l'énergie atomique;
- activités relatives à la coopération avec les instituts de recherche et les établissements d'enseignement.

21. La Commission est invitée à:

1. *prendre note* des prévisions de ressources et de dépenses pour 2006;
2. *prendre note* de la réduction du nombre de produits proposés en 2006 par rapport à 2005. Cette réduction résulte de la diminution attendue des ressources disponibles, qui devraient être ramenées de 3,9 millions de dollars EU en 2005 à environ 2,5 millions en 2006, en raison de l'épuisement du financement par les arriérés de contribution et de la baisse des financements accordés par la FAO;
3. *noter* que les arriérés de financement ne sont plus disponibles, qu'aucune contribution supplémentaire autre que celles précitées n'a été versée au Fonds fiduciaire de la CIPV et qu'en conséquence, certaines des activités prévues pour 2006 risquent de ne pas pouvoir être entreprises;
4. *remercier* le Canada, la Nouvelle-Zélande et la Communauté européenne de leurs contributions extrabudgétaires.

Tableau 1. Analyse des ressources pour 2006 et 2007

	Estimation des ressources	
	2006	2007
Budget ordinaire 2006-2007	1 896 500	1 896 500
Fonds fiduciaire de la CIPV (reports 2005 compris)	463 966	0
Autres fonds fiduciaires	148 538	0
Total	2 509 004	

Tableau 2. Prévisions de dépenses pour 2006

	Budget ordinaire dépenses de personnel	Budget ordinaire coûts hors personnel	Fonds fiduciaire de la CIPV	Autres fonds fiduciaires	Total pour chaque orientation stratégique
Orientation stratégique 1	339 113				339 113
CIMP		240 000	110 000	100 000	450 000
Établissement de normes		350 000	70 000	48 538	468 538
Orientation stratégique 2					
Échange d'informations	170 073	87 000	40 000		297 073
Orientation stratégique 3					
Règlement des différends	20 160	15 000	0		35 160
Orientation stratégique 4					
Assistance technique	187 193	15 000	105 000		307 193
Évaluation de la capacité phytosanitaire			50 000		50 000
Orientation stratégique 5					
Administration	217 035	152 000	10 000		379 035
Orientation stratégique 6					
Liaison internationale	78 426	25 000	0		103 426
Total	1 012 000	884 000	385 000	148 538	2 429 538